

Jesuite Refugee Service (JRS) à la rencontre des « inéloignables »

Rédigé le 28 décembre 2015



Le Jesuit Refugee Service (JRS) est une association dont la mission est d'accompagner et les réfugiés et les migrants forcés et de défendre leurs droits. La section belge de l'association lance un projet novateur d'hébergement et d'accompagnement des « inéloignables », la catégorie d'étrangers qui est probablement la plus en situation précaire.

Les « inéloignables »

Quand un étranger voit sa demande de séjour refusée, il reçoit un ordre de quitter le territoire dans les plus brefs délais. Il arrive que cet ordre soit inapplicable parce que sa santé s'est dégradée, parce que l'Office des étrangers n'a pas réussi à obtenir l'attestation de son identité ou ses documents de voyage ou parce que le renvoi dans son pays d'origine mettrait en danger son intégrité.

Cet étranger, privé de tout droit, est alors contraint de se fondre dans la clandestinité. C'est un « inéloignable ». Il est alors très vulnérable, sort d'une période de détention en centre fermé qui l'a plus que probablement fort affaibli et l'a isolé dans son propre réseau et ne jouit d'aucune réelle perspective d'avenir.

Créer des réseaux locaux de solidarité

JRS invite les familles et les communautés de toute la Belgique à construire des réseaux de solidarité dans lesquels ces personnes seraient accueillies et accompagnées. L'objectif est de leur offrir un ballon d'oxygène grâce auquel elles puissent reprendre leurs forces physiques et mentales et envisager à nouveau un futur.

Les personnes accueillies n'ont rien : pas de toit, pas de ressources, pas de droits et aucun moyen d'en obtenir. JRS veut leur offrir avec l'aide des citoyens belges un toit mais surtout les moyens de s'imaginer des projets d'avenir dans lesquels elles seraient aussi autonomes que possible, que ce soit comme immigré clandestin ici aujourd'hui, ou à l'étranger demain.

Comment aider ?

Avec votre collaboration, JRS veut tisser des réseaux de solidarité pour ces hommes et ces femmes en difficulté. Que vous soyez une famille, une personne isolée, membre d'une paroisse ou d'une communauté, JRS vous invite à participer par un des moyens suivants :

- En devenant un hôte en accueillant une personne à la maison pendant une durée limitée de 4 à 6 semaines;
- En devenant le référant d'une personne accueillie en l'orientant pendant ses activités hors de la maison, en particulier pour l'apprentissage de la langue et en assurant le lien entre celle-ci, les hôtes et le JRS ;
- En faisant connaître ce projet autour de vous ;
- En nous apportant votre appui financier.

L'hospitalité que vous proposez dans le cadre de ce projet est tout à fait légale pour autant qu'elle reste gratuite (aucune compensation matérielle ni financière ne peut être acceptée des accueillis). Une aide qui serait offerte en compensation de menus services pourrait être assimilée à du travail illégal.

Pour JRS, il est important de privilégier les relations où pourra se vivre la réciprocité dans la dignité et la liberté. Cela implique un respect des opinions et des religions de chacun.

Pour plus d'infos :

Site web: www.jrsbelgium.org

Tél+: 32 2 738 08 18

Fax: +32 2 738 08 16

Email: info@jrsbelgium.org



Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

Ed resp : Ghalia Djelloul
Chaussée Saint-Pierre, 208
B-1040 Bruxelles
Tél : 02/896 95 00
info@bepax.org
www.bepax.org
IBAN : BE28 7995 5017 6120